

**Commune d'UCCLE**  
Monsieur Marc COOLS  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
B – 1180 UCCLE

V/Réf : /  
N/Réf : AVL/CC/UCL-2.267/s.465  
Annexe : 4 photos

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLE. Avenue du Gui, 28 (arch. R. Delville).  
Demande de démolition pour reconstruire la parcelle.

La Commission a reçu par mail, en date du 20 octobre 2009, une demande de principe concernant la démolition d'une maison moderniste de 1935 due à l'architecte Raphaël Delville.

Le descriptif joint à la demande (et qui a vraisemblablement servi d'annonce pour la mise en vente du bien) précise que la villa, sise sur un magnifique terrain de +/- 28 ares (largeur 25m) très joliment paysagé est/ouest sur 2 niveaux est en parfait état et que ses 380 m<sup>2</sup> de superficie habitable abritent entre autres de belles pièces de réception, 4 chambres, 3 salles de bain et un garage.

***Au vu des photos jointes à la demande (et annexées au présent avis) attestant la qualité architecturale indéniable de la villa et en regard du parfait état dont il est fait mention à son propos, la Commission ne peut en aucun cas souscrire à la démolition pure et simple du bien.***

Elle rappelle que Raphaël Delville, fils du peintre symboliste Jean Delville, est un architecte de grand renom qui effectua un stage chez Victor Horta, ami de la famille, et qui est l'auteur des plus remarquables villas réalisées à Uccle et à Bruxelles dans les années 1935-39. En effet, après avoir dessiné ses premières maisons dans un style régionaliste empreint d'Art déco, il s'épanouit, dans les années 30, dans un modernisme personnel et original. Adeptes du plan libre, il introduit une rythmique complexe dans la volumétrie des bâtiments qu'il réalise, comme c'est le cas pour la villa concernée par la demande. On a parfois comparé Raphaël Delville à l'architecte parisien Mallet Stevens et la villa en question témoigne bien de cette similitude dans l'œuvre des deux architectes.

***Par conséquent, la Commission estime irrecevable la demande de démolition et insiste auprès de la Commune pour qu'elle soit particulièrement attentive à la bonne conservation de cette villa comptant parmi son patrimoine architectural majeur. Elle reste à sa disposition ainsi qu'à celle du demandeur pour effectuer une visite du bien qui permettrait d'en affiner la connaissance et l'évaluation patrimoniale.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz  
- A.A.T.L. – D.U. : M. Michael Briard